

Décision n°20260923-01 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Francine LIU et à madame Amélie de FOURNOUX

Publié le 25 septembre 2026, Mis à jour le 25 septembre 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu l'arrêté du 16 février 2024 portant nomination de madame Corinne VADÉ en qualité de sous-directrice à la sous-direction de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 relatif à la mutation et affectation, à compter du 1er septembre 2024, de madame Francine LIU en qualité d'adjointe à la sous-direction de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
Vu la décision n° 2026-62 en date du 11 février 2026 portant nomination de madame Amélie de FOURNOUX LA CHAZE en qualité de cheffe du service du centre de service partagé (CSP) à la sous-direction de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à madame Corinne VADÉ, sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- Les actes d'engagements de dépenses et de recettes, conformément à l'article R.822-7 du code de l'éducation, dans la limite d'un montant d'un million d'euros hors taxe (1Meuros HT) ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- Les certificats administratifs.

Article 2

Délégation est donnée à madame Francine LIU, d'adjointe à la sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ, tous les actes prévus à l'article 1er.

Décision n°20260923-01 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Francine LIU et à madame Amélie de FOURNOUX

Publié le 25 septembre 2026, Mis à jour le 25 septembre 2026

Article 3

Délégation est donnée à madame Amélie de FOURNOUX, en qualité de cheffe du service du centre de service partagé (CSP) à la sous-direction de la performance et des finances, à effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ et de madame Francine LIU :

- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4

La décision n°20260216 du 16 février 2026 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, madame Francine LIU et à madame Amélie de FOURNOUX est abrogée.

Fait à Vanves,

Le 23 septembre 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND